



Commune de Broc

SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE »

Pour l'année 2021, des subventions en terme d'énergie ont été introduites. Le détail des mesures, des calculs et des conditions figurent ci-dessous :



Broc
un avenir pour tous

Mesures	Désignation	Base	Subvention maximale ou forfaitaire TTC	Justificatif à fournir (daté entre le 01.01 et le 31.12.2021)
Production d'eau chaude sanitaire et/ou appoint au chauffage (bâtiments neufs et existants)	Capteurs solaires thermiques (≠ photovoltaïques)	Habitation individuelle Immeuble	CHF 1'000/nouvelle installation	Facture de l'installation
Analyses énergétiques	Certificats énergétiques cantonaux des bâtiments (CECB)		CHF 200/certificat	Facture
Mobilité	Achat de vélo ou vélo électrique		20% pour un vélo < ou = CHF 1'000 ou maximum CHF 200/achat	Facture ou si pas produite durant l'année, confirmation de commande
	Bornes électriques privées		CHF 300/borne	Facture de l'installation
Transports publics	Subvention limitée à 25 personnes et jusqu'à 25 ans	Zone Frimobil (pour les personnes en possession d'un abonnement général)	CHF 200/personne puis CHF 100 par année pour le même individu (sous-réserve d'une nouvelle demande)	Abonnement général ou facture
Subvention totale et maximum 2021 ⇒ CHF 30'000				

Les demandes de subvention doivent parvenir à la commune, accompagnées des justificatifs, par courrier (Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc) ou par courriel sur l'adresse technique@broc.ch.

Dans le cas où le plafond de CHF 30'000 est atteint en cours d'année, le système de subventionnement s'arrêtera.

Mars 2021

Le Conseil communal